

Chapitre XII

Les funérailles d'un chef maori

Kai-Koumou, suivant un exemple assez fréquent dans la Nouvelle-Zélande, joignait le titre d'ariki à celui de chef de tribu. Il était revêtu de la dignité de prêtre, et, comme tel, il pouvait étendre sur les personnes ou sur les objets la superstitieuse protection du tabou.

Le tabou, commun aux peuples de race polynésienne, a pour effet immédiat d'interdire toute relation ou tout usage avec l'objet ou la personne tabouée.

Selon la religion maorie, quiconque porterait une main sacrilège sur ce qui est déclaré tabou, serait puni de mort par le Dieu irrité. D'ailleurs, au cas où la divinité tarderait à venger sa propre injure, les prêtres ne manqueraient pas d'accélérer sa vengeance.

Le tabou est appliqué par les chefs dans un but politique, à moins qu'il ne résulte d'une situation ordinaire de la vie privée. Un indigène est taboué pendant quelques jours, en mainte circonstance, lorsqu'il s'est coupé les cheveux, lorsqu'il vient de subir l'opération du tatouage, lorsqu'il construit une pirogue, lorsqu'il bâtit une maison, quand il est atteint d'une maladie mortelle, quand il est mort. Une imprévoyante consommation menaçait-elle de dépeupler les rivières de leurs poissons, de ruiner dans

leurs primeurs les plantations de patates douces, ces objets sont frappés d'un tabou protecteur et économique. Un chef veut-il éloigner les importuns de sa maison, il la taboue; monopoliser à son profit les relations avec un navire étranger, il le taboue encore; mettre en quarantaine un trafiquant européen dont il est mécontent, il le taboue toujours. Son interdiction ressemble alors à l'ancien «veto» des rois.

Lorsqu'un objet est taboué, nul n'y peut toucher impunément. Quand un indigène est soumis à cette interdiction, certains aliments lui sont défendus pendant un temps déterminé. Est-il relevé de cette diète sévère, s'il est riche, ses esclaves l'assistent et lui introduisent dans le gosier les mets qu'il ne doit pas toucher de ses mains; s'il est pauvre, il est réduit à ramasser ses aliments avec sa bouche, et le tabou en fait un animal.

En somme, et pour conclure, cette singulière coutume dirige et modifie les moindres actions des néo-zélandais. C'est l'incessante intervention de la divinité dans la vie sociale. Il a force de loi et l'on peut dire que tout le code indigène, code indiscutable et indiscuté, se résume dans la fréquente application du tabou.

Quant aux prisonniers enfermés dans le waré-atoua, c'était un tabou arbitraire qui venait de les soustraire aux fureurs de la tribu. Quelques-uns des indigènes, les amis et les partisans de Kai-Koumou, s'étaient arrêtés subitement à la voix de leur chef et avait protégé les captifs.

Glenarvan ne se faisait cependant pas illusion sur le sort qui lui était réservé. Sa mort pouvait seule payer le meurtre d'un chef. Or, la mort chez les peuples sauvages n'est jamais que la fin d'un long supplice. Glenarvan s'attendait donc à expier cruellement la légitime indignation qui avait armé son bras, mais il espérait que la colère de Kai-Koumou ne frapperait que lui.

Quelle nuit ses compagnons et lui passèrent! Qui pourrait peindre leurs angoisses et mesurer leurs souffrances? Le pauvre Robert, le brave Paganel n'avaient pas reparu. Mais comment douter de leur sort? N'étaient-ils pas les premières victimes sacrifiées à la vengeance des indigènes? Tout espoir avait disparu, même du coeur de Mac Nabbs, qui ne désespérait pas aisément.

John Mangles se sentait devenir fou devant le morne désespoir de Mary Grant séparée de son frère. Glenarvan songeait à cette terrible demande de lady Helena qui, pour se soustraire au supplice ou à l'esclavage, voulait mourir de sa main! Aurait-il cet horrible courage?

«Et Mary, de quel droit la frapper?» pensait John dont le coeur se brisait.

Quant à une évasion, elle était évidemment impossible. Dix guerriers, armés jusqu'aux dents, veillaient à la porte du waré-atoua.

Le matin du 13 février arriva. Aucune communication n'eut lieu entre les indigènes et les prisonniers défendus par le tabou. La case renfermait une certaine quantité de vivres auxquels les malheureux touchèrent à peine. La faim disparaissait devant la douleur. La journée se passa sans apporter ni un changement ni un espoir. Sans doute, l'heure des funérailles du cher mort et l'heure du supplice devaient sonner ensemble.

Cependant, si Glenarvan ne se dissimulait pas que toute idée d'échange avait dû abandonner Kai-Koumou, le major conservait sur ce point une lueur d'espérance.

«Qui sait, disait-il en rappelant à Glenarvan l'effet produit sur le chef par la mort de Kara-Tété, qui sait si Kai-Koumou, au fond, ne se sent pas votre obligé?»

Mais, malgré les observations de Mac Nabbs, Glenarvan ne voulait plus espérer. Le lendemain s'écoula encore sans que les apprêts du supplice fussent faits. Voici quelle était la raison de ce retard.

Les maoris croient que l'âme, pendant les trois jours qui suivent la mort, habite le corps du défunt, et, pendant trois fois vingt-quatre heures, le cadavre reste sans sépulture. Cette coutume suspensive de la mort fut observée dans toute sa rigueur. Jusqu'au 15 février, le pah demeura désert. John Mangles, hissé sur les épaules de Wilson, observa souvent les retranchements extérieurs.

Aucun indigène ne s'y montra. Seules, les sentinelles, faisant bonne garde, se relayaient à la porte du waré-atoua.

Mais, le troisième jour, les huttes s'ouvrirent; les sauvages, hommes, femmes, enfants, c'est-à-dire plusieurs centaines de maoris, se rassemblèrent dans le pah, muets et calmes.

Kai-Koumou sortit de sa case, et, entouré des principaux chefs de sa tribu, il prit place sur un tertre élevé de quelques pieds, au centre du retranchement. La masse des indigènes formait un demi-cercle à quelques toises en arrière. Toute l'assemblée gardait un absolu silence.

Sur un signe de Kai-Koumou, un guerrier se dirigea vers le waré-atoua.

«Souviens-toi», dit lady Helena à son mari.

Glenarvan serra sa femme contre son coeur. En ce moment, Mary Grant s'approcha de John Mangles:

«Lord et lady Glenarvan, dit-elle, penseront que si une femme peut mourir de la main de son mari pour fuir une honteuse existence, une fiancée peut mourir aussi de la main de son fiancé pour y échapper à son tour. John, je puis vous le dire, dans cet instant suprême, ne suis-je pas depuis longtemps votre fiancée dans le secret de votre coeur? Puis-je compter sur vous, cher John, comme

lady Helena sur lord Glenarvan?

-- Mary! s'écria le jeune capitaine éperdu. Ah! chère Mary!...»

Il ne put achever; la natte se souleva, et les captifs furent entraînés vers Kai-Koumou; les deux femmes étaient résignées à leur sort; les hommes dissimulaient leurs angoisses sous un calme qui témoignait d'une énergie surhumaine.

Ils arrivèrent devant le chef zélandais. Celui-ci ne fit pas attendre son jugement:

«Tu as tué Kara-Tété? dit-il à Glenarvan.

-- Je l'ai tué, répondit le lord.

-- Demain, tu mourras au soleil levant.

-- Seul? demanda Glenarvan, dont le coeur battait avec violence.

-- Ah! si la vie de notre Tohonga n'était pas plus précieuse que la vôtre!» s'écria Kai-Koumou, dont les yeux exprimaient un regret féroce!

En ce moment, une agitation se produisit parmi les indigènes. Glenarvan jeta un regard rapide autour de lui. Bientôt la foule s'ouvrit, et un guerrier parut, ruisselant de sueur, brisé de

fatigue.

Kai-Koumou, dès qu'il l'aperçut, lui dit en anglais, avec l'évidente intention d'être compris des captifs:

«Tu viens du camp des Pakékas?

-- Oui, répondit le maori.

-- Tu as vu le prisonnier, notre Tohonga?

-- Je l'ai vu.

-- Il est vivant?

-- Il est mort! Les anglais l'ont fusillé!»

C'en était fait de Glenarvan et de ses compagnons.

«Tous, s'écria Kai-Koumou, vous mourrez demain au lever du jour!»

Ainsi donc, un châtiment commun frappait indistinctement ces infortunés. Lady Helena et Mary Grant levèrent vers le ciel un regard de sublime remerciement.

Les captifs ne furent pas reconduits au waré-atoua.

Ils devaient assister pendant cette journée aux funérailles du chef et aux sanglantes cérémonies qui les accompagnent. Une troupe d'indigènes les conduisit à quelques pas au pied d'un énorme koudi.

Là, leurs gardiens demeurèrent auprès d'eux sans les perdre de vue. Le reste de la tribu maorie, absorbé dans sa douleur officielle, semblait les avoir oubliés.

Les trois jours réglementaires s'étaient écoulés depuis la mort de Kara-Tété. L'âme du défunt avait donc définitivement abandonné sa dépouille mortelle. La cérémonie commença.

Le corps fut apporté sur un petit tertre, au milieu du retranchement. Il était revêtu d'un somptueux costume et enveloppé d'une magnifique natte de phormium. Sa tête, ornée de plumes, portait une couronne de feuilles vertes. Sa figure, ses bras et sa poitrine, frottés d'huile, n'accusaient aucune corruption.

Les parents et les amis arrivèrent au pied du tertre, et, tout d'un coup, comme si quelque chef d'orchestre eût battu la mesure d'un chant funèbre, un immense concert de pleurs, de gémissements, de sanglots, s'éleva dans les airs. On pleurait le défunt sur un rythme plaintif et lourdement cadencé.

Ses proches se frappaient la tête; ses parentes se déchiraient le visage avec leurs ongles et se montraient plus prodigues de sang

que de larmes.

Ces malheureuses femmes accomplissaient consciencieusement ce sauvage devoir. Mais ce n'était pas assez de ces démonstrations pour apaiser l'âme du défunt, dont le courroux aurait frappé sans doute les survivants de sa tribu, et ses guerriers, ne pouvant le rappeler à la vie, voulurent qu'il n'eût point à regretter dans l'autre monde le bien-être de l'existence terrestre. Aussi, la compagne de Kara Tété ne devait-elle pas abandonner son époux dans la tombe. D'ailleurs, l'infortunée se serait refusée à lui survivre.

C'était la coutume, d'accord avec le devoir, et les exemples de pareils sacrifices ne manquent pas à l'histoire zélandaise.

Cette femme parut. Elle était jeune encore. Ses cheveux en désordre flottaient sur ses épaules. Ses sanglots et ses cris s'élevaient vers le ciel. De vagues paroles, des regrets, des phrases interrompues où elle célébrait les vertus du mort, entrecoupaient ses gémissements, et, dans un suprême paroxysme de douleur, elle s'étendit au pied du tertre, frappant le sol de sa tête.

En ce moment, Kai-Koumou s'approcha d'elle.

Soudain, la malheureuse victime se releva; mais un violent coup de «méré» sorte de massue redoutable, tournoyant dans la main du

chef, la rejeta à terre. Elle tomba foudroyée.

D'épouvantables cris s'élevèrent aussitôt. Cent bras menacèrent les captifs, épouvantés de cet horrible spectacle. Mais nul ne bougea, car la cérémonie funèbre n'était pas achevée.

La femme de Kara-Tété avait rejoint son époux dans la tombe. Les deux corps restaient étendus l'un près de l'autre. Mais, pour l'éternelle vie, ce n'était pas assez, à ce défunt, de sa fidèle compagne. Qui les aurait servis tous deux près de Nouï-Atoua, si leurs esclaves ne les avaient pas suivis de ce monde dans l'autre?

Six malheureux furent amenés devant les cadavres de leurs maîtres. C'étaient des serviteurs que les impitoyables lois de la guerre avaient réduits en esclavage. Pendant la vie du chef, ils avaient subi les plus dures privations, souffert mille mauvais traitements, à peine nourris, employés sans cesse à des travaux de bêtes de somme, et maintenant, selon la croyance maorie, ils allaient reprendre pour l'éternité cette existence d'asservissement.

Ces infortunés paraissaient être résignés à leur sort. Ils ne s'étonnaient point d'un sacrifice depuis longtemps prévu. Leurs mains, libres de tout lien, attestaient qu'ils recevraient la mort sans se défendre.

D'ailleurs, cette mort fut rapide, et les longues souffrances leur

furent épargnées. On réservait les tortures aux auteurs du meurtre, qui, groupés à vingt pas, détournèrent les yeux de cet affreux spectacle dont l'horreur allait encore s'accroître.

Six coups de méré, portés par la main de six guerriers vigoureux, étendirent les victimes sur le sol, au milieu d'une mare de sang. Ce fut le signal d'une épouvantable scène de cannibalisme.

Le corps des esclaves n'est pas protégé par le tabou comme le cadavre du maître. Il appartient à la tribu. C'est la menue monnaie jetée aux pleureurs des funérailles. Aussi, le sacrifice consommé, toute la masse des indigènes, chefs, guerriers, vieillards, femmes, enfants, sans distinction d'âge ni de sexe, prise d'une fureur bestiale, se rua sur les restes inanimés des victimes. En moins de temps qu'une plume rapide ne pourrait le retracer, les corps, encore fumants, furent déchirés, divisés, dépecés, mis, non pas en morceaux, mais en miettes. Des deux cents maoris présents au sacrifice, chacun eut sa part de cette chair humaine. On luttait, on se battait, on se disputait le moindre lambeau. Les gouttes d'un sang chaud éclaboussaient ces monstrueux convives, et toute cette horde répugnante grouillait sous une pluie rouge. C'était le délire et la furie de tigres acharnés sur leur proie. On eût dit un cirque où les belluaires dévoraient les bêtes fauves. Puis, vingt feux s'allumèrent sur divers points du pah; l'odeur de la viande brûlée infecta l'atmosphère, et, sans le tumulte épouvantable de ce festin, sans les cris qui

s'échappaient encore de ces gosiers gorgés de chair, les captifs auraient entendu les os des victimes craquer sous la dent des cannibales.

Glenarvan et ses compagnons, haletants, essayaient de dérober aux yeux des deux pauvres femmes cette abominable scène. Ils comprenaient alors quel supplice les attendait le lendemain, au lever du soleil, et, sans doute, de quelles cruelles tortures une pareille mort serait précédée. Ils étaient muets d'horreur.

Puis, les danses funèbres commencèrent. Des liqueurs fortes, extraites du «piper excelsum», véritable esprit de piment, activèrent l'ivresse des sauvages. Ils n'avaient plus rien d'humain. Peut-être même, oubliant le tabou du chef, allaient-ils se porter aux derniers excès sur les prisonniers qu'épouvantait leur délire? Mais Kai-Koumou avait gardé sa raison au milieu de l'ivresse générale. Il accorda une heure à cette orgie de sang pour qu'elle pût atteindre toute son intensité, puis s'éteindre, et le dernier acte des funérailles se joua avec le cérémonial accoutumé.

Les cadavres de Kara-Tété et de sa femme furent relevés, les membres ployés et ramassés contre le ventre, suivant la coutume zélandaise. Il s'agissait alors de les inhumer, non pas d'une façon définitive, mais jusqu'au moment où la terre, ayant dévoré les chairs, ne renfermerait plus que des ossements.

L'emplacement de l'oudoupa, c'est-à-dire de la tombe, avait été choisi en dehors du retranchement, à deux milles environ, au sommet d'une petite montagne nommée Maunganamu, située sur la rive droite du lac.

C'est là que les corps devaient être transportés.

Deux espèces de palanquins très primitifs, ou, pour être franc, deux civières furent apportées au pied du tertre. Les cadavres, repliés sur eux-mêmes, plutôt assis que couchés, et maintenus dans leurs vêtements par un cercle de lianes, y furent placés.

Quatre guerriers les enlevèrent sur leurs épaules, et toute la tribu, reprenant son hymne funèbre, les suivit processionnellement jusqu'au lieu de l'inhumation.

Les captifs, toujours surveillés, virent le cortège quitter la première enceinte du pah; puis, les chants et les cris diminuèrent peu à peu.

Pendant une demi-heure environ, ce funèbre convoi resta hors de leur vue dans les profondeurs de la vallée. Puis, ils le réaperçurent qui serpentait sur les sentiers de la montagne. L'éloignement rendait fantastique le mouvement ondulé de cette longue et sinieuse colonne.

La tribu s'arrêta à une hauteur de huit cents pieds, c'est-à-dire

au sommet du Maunganamu, à l'endroit même préparé pour l'ensevelissement de Kara-Tété.

Un simple maori n'aurait eu pour tombe qu'un trou et un tas de pierres. Mais à un chef puissant et redouté, destiné sans doute à une déification prochaine, sa tribu réservait un tombeau digne de ses exploits.

L'oudoupa avait été entouré de palissades, et des pieux ornés de figures rougies à l'ocre se dressaient près de la fosse où devaient reposer les cadavres.

Les parents n'avaient point oublié que le «waidoua», l'esprit des morts, se nourrit de substances matérielles, comme fait le corps pendant cette périssable vie. C'est pourquoi des vivres avaient été déposés dans l'enceinte, ainsi que les armes et les vêtements du défunt.

Rien ne manquait au confort de la tombe. Les deux époux y furent déposés l'un près de l'autre, puis recouverts de terre et d'herbes, après une nouvelle série de lamentations.

Alors le cortège redescendit silencieusement la montagne, et nul maintenant ne pouvait gravir le Maunganamu sous peine de mort, car il était taboué, comme le Tongariro, où reposent les restes d'un chef écrasé en 1846 par une convulsion du sol zélandais.